

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 942

présenté par

M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 7

Après le mot :

« services »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« mentionnés au II du même article, et ce même II. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la rédaction de l'article 2 telle qu'adoptée par la commission spéciale.